

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Autres
domaines de
compétences

Sous matière : Autres
domaines de
compétences des
communes

**OBJET :
AVENANT
CONTRAT
ENFANCE
JEUNESSE
2015-2018**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAL EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 05.12.2017

AFFICHAGE EN DATE
DU : 05.12.2017

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **22 DEC. 2017**

Séance du Conseil Municipal du 11 Décembre 2017,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, Philippe SOL., RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, SOULIER Agnès, LINOU Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme Patricia RUIZ donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

M. BUSTOS Jean-Paul donne procuration à M. THOMAS Guy,

Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOU Stéphane,

Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,

Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. THOMAS Eric,

Secrétaire : Mme EL KAHAZ Sarah,

M. le Maire informe l'assemblée que le Contrat Enfance Jeunesse signé en 2007 entre la ville de Castelnaudary et la CAF de l'Aude renouvelé pour la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018 nécessite un aménagement permettant l'augmentation du nombre d'enfants accueillis sur la structure 3/6 ans.

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2016, l'Accueil de Loisirs 3/6 ans connaît une forte augmentation de fréquentation. Sa capacité d'accueil actuelle est de 48 enfants et au vu des demandes le passage à 56 places se révèle nécessaire.

Cette augmentation étant actée comme du développement, il convient de mettre en place un avenant intégrant :

- l'augmentation de l'agrément d'accueil pour les 3/6 ans de 48 à 56 enfants,
- l'augmentation du nombre de formation de BAFA/BAFD de 1 à 2.

M. le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de procéder à la signature de cet avenant, sous réserve du maintien de la Prestation de Service Enfance Jeunesse pour les structures existantes et la prise en compte financière des développements prévus, ainsi que de la signature de tous les partenaires.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

**AUTORISE M. Le Maire à signer l'avenant au le Contrat Enfance Jeunesse
2015-2018 avec la CAF de l'Aude et à signer tout autre document s'y afférent.**

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été
affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 11 Décembre 2017.

Ampliation faite le :
21 DEC. 2017
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
15 DEC. 2017
Par publication le :
22 DEC. 2017
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Po/



Hervé ANTOINE



Le Maire,

Patrick Maugard
Patrick MAUGARD

Accusé de réception de Préfecture du 15/12/2017
N°011-211100763-20171211-2017-301-DE